

## Regula Steveniorum



### Note Historique

#### Prolégomènes : Origine et Lien Apostolique.

**La Congrégation des Pères Stévannistes** est un Ordre religieux placé sous l'égide de la Petite Eglise Apostolique Vieille Catholique qui a son Siège Primatial à Wavre Belgique. 18 Rue, Théophile Piat 1300. Tél : 003210242243.

**Petite Eglise Apostolique Vieille Catholique.** Qu'est-elle ? Notre Eglise n'a absolument rien à avoir avec une secte, ni avec les intégristes traditionalistes, ni des fondamentalistes, ni les messes absolument tridentines en latin, ni du gallicanisme malfamé ni même des infaillibilistes. Si elle n'est rien de tout cela, qu'est-elle donc ?

#### **Petite Eglise Apostolique Vieille Catholique**

**Petite Eglise (Catholique sous entendu)** par opposition à la Grande Eglise Catholique Romaine. Le nom Petite Eglise a été donné aux Catholiques qui ont refusé de se soumettre au Concordat signé en 1801 entre le très prétentieux Napoléon qui nourrissait le rêve de soumettre l'Eglise à son

pouvoir temporel et le Plaisantin Pape Pie VII. « Les anticoncordataires » est cet autre nom qu'on leur donna en France et en Belgique. Mais en Belgique on précisait bien « Anticoncordataires Stévannistes » En France ils eurent différents noms par régions : **clémentins, dissidents, luisettes, rondellistes, blancs...**

**Aperçu Historique :** Le 9 Septembre 1779, Napoléon Bonaparte après un coup d'Etat se hisse au pouvoir comme 1er Consul de France. Ambitieux, il se tourne vers l'Eglise Catholique en laquelle il voit un instrument politique. Après des négociations avec le Pape Pie VII élu le 14 Mars 1800, il le contraint à la signature d'un Concordat le 15 Juillet 1801. Ce Concordat en réalité ne profitait qu'au Seul Napoléon puis qu'il lui donnait au gré de sa politique la possibilité de nommer ou de suspendre les Evêques. Le Pape dupé publie la Bulle « Qui Christi Domini vices » qui va jeter un pavé dans la marre. Les Evêques en bloc refusent de démissionner. La police de Napoléon va les contraindre à la démission. Sur 136 sièges épiscopaux, certains vont finir eu égard à ces lourdes menaces de fléchir, d'autres s'exileront en Angleterre ou



1

seulement choisir la clandestinité. 36 d'entre eux et des milliers de prêtres et leurs fidèles, les intrépides, vont maintenir leur détermination face à ce nouvel ordre perturbateur de l'Eglise. Ces derniers sont donc les Pères de la Petite Eglise nom qu'on leur a donné pour minimiser leur action et leur nombre. Ils sont taxés d'anticoncordataires. En Belgique, Monseigneur Corneille Stevens est en tête de ce mouvement anticoncordataire. Ces détracteurs n'hésiteront pas d'appeler les catholiques liés à cette lutte Stévannistes.

Le temps est passé que reste t-il de la Petite Eglise ? La Restructuration de la Petite Eglise qu'on pensait disparue est l'œuvre d'Aimé Bausier qui en 1971 est Consacré Evêque pour restituer la succession apostolique dans cette Eglise longtemps restée évangélique sous la conduite des pères spirituel successifs (13 au total depuis Corneille Stevens). En reconnaissance de la succession Apostolique reçue des mains de Mgr Charles BREARLAY, Primat De l'Eglise vieille Catholique d'Angleterre, le terme Vieille catholique fut ajouté à la Petite l'Eglise qui devient à cet effet Petite Eglise Apostolique Vieille Catholique. Monseigneur Christian

Vestraet est celui qui va ouvrir la Petite Eglise hors de l'Europe. Aujourd'hui, en, dehors de sa **France /Belgique natale, la petite Eglise est en Suisse, Angola, aux USA, Cameroun, Congo RD Congo, Rwanda, Burundi, Gabon Antilles Canada** et elle rassemble plusieurs congrégations qui sont sous son égide parmi lesquelles, « la Congrégation des Pères Stévannistes »

La Petite Eglise est une alternative au Catholicisme romain trop pyramidal et trop centralisé. La fondation de cette Eglise est une faveur de l'histoire.

« *O bienheureuse faute de Napoléon qui nous a valu une si belle Eglise* ». En effet, dans l'histoire de l'Eglise il a existé un courant centralisateur qui s'est exprimé chaque fois que Rome cherchait un pouvoir absolu ou que l'Eglise devenait trop humaine.

Ce rôle est joué depuis 1802 par la Petite Eglise véritable vestige de la tradition catholique et apostolique. Voilà pourquoi son magistère est un système ouvert vers le haut c'est-à-dire comparable à une coupole qui s'ouvre au ciel et non vers le bas c'est-à-dire non un sommet monarchique.

Nous croyons que la pluralité des dignitaires unis entre eux fraternellement est l'esprit apostolique.

1 **Apostolique.** L'adjectif apostolique ajouté à la Petite Eglise rappelle bien le lien ininterrompu qui existe à travers l'ordre, la communion et la tradition avec les apôtres à qui le Christ a laissé son l'Eglise.

**Vieille Catholique.** Par Vieille Catholique on désigne des communautés épiscopales qui ont rompu avec Rome après la définition du dogme de l'Infaillibilité pontificale et de la suprématie de l'Evêque de Rome sur toutes les Eglises. Les communautés Vieilles Catholiques sont réunies depuis 1889, sur la base d'une foi commune dans l'Union d'Utrecht. En bref le terme Vieille Catholique se refait maintenant à la foi de l'Eglise ancienne des dix premiers siècles. De telles Eglises Autocéphales existent aujourd'hui dans le monde entier.

**Qui sommes-nous ?** Nous sommes Chrétiens catholiques de la Petite Eglise, ou alors Stévennistes tout court.

**Le Vieux Catholicisme.** « Le Vieux Catholicisme » n'est pas synonyme du refus de s'ouvrir. Non ! Cela signifie au contraire la recherche constante des vieux catholiques à trouver

l'adéquation entre Foi, Vie quotidienne, et Tradition de l'Eglise de l'Ere apostolique. Car il y a un lien entre l'Eglise d'hier, celle d'aujourd'hui et celle de demain. L'Eglise comme société (assemblée des saints) a ses traditions, ses us et coutumes qu'il faut perpétuer de génération en génération. Il ne faut pas oublier que la conscience personnelle garde toute son importance dans les affaires de foi et mœurs.

## **Points Doctrinaux sur lesquels s'appuie la foi Stévenniste**

### **1. Source de la Révélation**

La Source de la Révélation est la Sainte Ecriture et la Tradition Apostolique primitive, qui s'est terminée avec l'adoption du Canon Scripturaire du Nouveau Testament (vers l'an 200). C'est par cette source que notre Mère l'Eglise enseigne par un magistère illuminé par l'Esprit Paraclet.

### **2. La Sainte Ecriture**

La Sainte Ecriture est le Texte de la Révélation, écrite par des hommes sous l'inspiration du Saint -Esprit et gardée par l'Eglise, dans laquelle Dieu nous parle dans le témoignage du même Esprit-Saint.

### **3. La Tradition Doctrinale**

1 La Tradition doctrinale explicite la Sainte Ecriture. Elle n'en complète pas le contenu. Par la Tradition, l'Eglise nous parle en tant que Mère des Croyants. Par Tradition on peut aussi comprendre le témoignage de l'Eglise qui se poursuit à travers le temps par la Parole et les Sacrements. Cependant, ce n'est pas de cette tradition là qu'il est question ici, mais seulement de la Tradition Doctrinale de l'Eglise.

### **4. Le Magistère de l'Eglise**

L'Eglise exerce son magistère Suprême par les Conciles Généraux. Ceux-ci expriment d'une manière obligatoire pour tous ce qu'est la loi chrétienne à partir du fondement de la Sainte Ecriture et de la Tradition Apostolique Primitive. Il appartient à la Communion des Evêques de veiller ce que les bases de la foi soient maintenues.

### **5. La Papauté**

Le Pape est le Premier parmi les Evêques, égaux entre eux (Primus inter pares). Il a sur les autres Evêques Patriarches et Primats, la primauté d'honneur et de service qui

lui a été conférée par l'Eglise. Cette Primauté est de droit ecclésiastique et non de droit divin.

### **6. Les Bases de la Foi**

Les bases de la foi sont les Symboles œcuméniques (le Symbole des Apôtres, celui de Nicée-Constantinople ou celui de Saint Athanase) ainsi que les décisions de foi reconnues par Tous (dogmes) des Conciles de l'Eglise Indivisée du premier millénaire, et ceux, jusqu'au Concile de Trente. Les Principaux dogmes sont la Trinité de Dieu, la Nature Divine et Humaine de J »sus Christ.

### **7. L'Eglise**

L'Eglise est la Communauté – visible et Invisible – des croyants baptisés qui, sous la souveraineté du Christ sont sanctifiés par sa grâce à travers les Sacrements conférés par des pasteurs légitimes en tête des communautés fidèlement attachées aux fondements apostoliques en matière de doctrine, de constitution et de culte.

## 8. Le Culte

1 Au Centre du Culte Dominical, il y a la Prédication (la Parole de la Sainte Ecriture) et l'Eucharistie. Les deux sont également nécessaires.

## 9. Le Ministère

Pour que l'Eglise soit à même de remplir sa mission, le Christ lui a donné le Ministère par ses Apôtres. Cela est de droit divin. La mission et les Pouvoirs(Sacerdoce) en vue du ministère sont transmis par l'imposition des mains sous l'invocation du Saint-Esprit. Les Laïcs ont le Sacerdoce Général des fidèles qu'ils reçoivent par le baptême et la confirmation.

Le Ministère comporte les trois ordres du Diaconat, de la Prêtrise (Presbytérat) et de l'Episcopat. En vue de l'Unité et de la Catholicité de l'Eglise, le ministère est lié à la transmission du ministère épiscopal (succession apostolique).

## 10. Les Sacrements

Le Sacrement est un signe visible institué par le Christ, signe auquel est liée une grâce invisible. C'est la foi qui rend efficace la grâce du Sacrement (*ex opere operato*)

Les Sacrements sont : le Baptême, la Confirmation, l'Eucharistie, la Pénitence l'Onction des Malades, l'Ordre, le Mariage. Les plus importants sont le Baptême et l'Eucharistie.

a). **Le Baptême** : Le Baptême est le sacrement qui, en communiquant la mort rédemptrice du Christ opère la rémission des péchés et la nouvelle naissance dans l'Esprit-Saint.

b). **L'Eucharistie** : L'Eucharistie est un repas sacré par lequel le sacrifice unique du Christ est représenté et actualisé d'une manière non sanglante. En recevant ce Sacrement, les croyants participent au Corps et au sang du Christ. Le prêtre l'offre à Dieu pour obtenir pour les vivants et pour les morts la rémission des péchés.

Dans les Espèces Eucharistique, le Christ est Totalement présent avec son Corps et son Sang (présence réelle) Le pain et le vin sont changés dans leur substance au corps et au sang du Christ (transsubstantiation). Qui reçoit l'Eucharistie avec Foi entre en communion de vie avec le Christ et avec tous les rachetés.

1

c). **La Pénitence** : La pénitence est le Sacrement par lequel ceux qui ont la foi et le repentir reçoivent le pardon de tous les péchés commis depuis leur baptême. Ce sacrement peut être administré sous forme de Confession (générale de l'assemblée, entretien c'est-à-dire privé devant le prêtre,).

### **11. Le Salut : Justification et Sanctification**

Le Sacrifice du Christ et sa Résurrection nous affranchissent de toute faute et nous font entrer dans l'alliance divine. C'est en ce sens que nous sommes rendus justes et sanctifiés. Dès lors nous sommes appelés à coopérer et participer à l'action divine. Nous accédons au salut par la foi (à la justification), foi qui se manifeste dans l'amour (dans la sanctification). Au jugement Dernier, nous serons jugés sur la seule base de la Justification.

### **12. Les Fins Derniers**

Les morts entrent dans un état intermédiaire dans lequel ils sont purifiés par la grâce du Christ (purgatoire). La prescience de ce qui vient produit chez eux qui ont vécu dans la foi et l'obéissance un état de félicité et de paix, chez les

autres un état de crainte et d'épouvante. Le Christ qui reviendra à la fin des temps juger définitivement les morts et les vivants. Il appellera à lui pour le bonheur éternel les justes transfigurés, il rejettera les pécheurs impénitents (dans l'enfer) et transformera toutes choses pour établir son royaume.

### **13. La Vénération des Saints :**

Tous les membres de l'Eglise sont saints par la grâce du Christ. Parmi eux se distinguent Ceux qui antérieurement ont atteint la perfection ; on les vénère, on célèbre leur mémoire et l'on a recouru à leur intercession pour l'Eglise d'ici-bas.

### **14. Marie**

Nous professons la doctrine proclamée dans le symbole œcuménique et dans le troisième Concile œcuménique selon laquelle Marie est Mère Virginale de Dieu. A ce titre, on doit la vénérer (non l'adorer) et l'aimer.

### **Connaissance de la Règle Stévanniste.**

#### **Ante Omnia.**

Si la norme ultime de la vie religieuse est de suivre Jésus Christ selon l'enseignement de l'Évangile, il est important en second lieu de faire connaître l'esprit du

1

fondateur et ses intentions spécifiques. C'est par la règle Stévanniste qu'on devient Stévanniste. Il importe donc de la connaître, de la comprendre en se mettant humblement à son école.

**Qu'est qu'une Règle?** Etymologiquement ; règle du latin *regula* qui signifie poteau, indicateur, garde fou, barrière, bref quelque chose sur quoi s'appuyer dans le noir, quelque chose conduisant dans une direction donnée, ou encore quelque chose qui indique la route, qui nous soutient dans notre ascension.

*Regula* est plus sagesse que la loi. *Regula* Stévanniste, n'est pas une liste de directive mais une manière de vivre saintement. Et c'est là la clé pour la compréhension de la règle: La règle n'est pas une. C'est l'attention et la vigilance que la règle Stévanniste apporte à la spiritualité.

La spiritualité Stévanniste ne préconise ni œuvre grandiose ni grand renoncement. Elle préconise seulement le sens des relations, nous indique comment entrer en relation avec Dieu. C'est l'ensemble des attitudes et des actions qui définisse notre vie de foi.

Saint Paul disait: "*la vie spirituelle signifiait: vivre dans le Christ*". C'est la *regula* qui définit les valeurs essentielles de notre vie: sacrifice de soi ou développement de la personne, vie en communauté ou en solitude, contemplation ou évangélisation, transformation personnelle ou justice sociale, hiérarchie ou égalité.

La *Regula* Stévanniste. Ne propose pas de grande ascèses, ni ne promet de grands exploits spirituels, ni n'exige pas de grands renoncements physiques, ne donne pas de grandes assurances mystiques, ne décrit même pas d'œuvres spécifiques et même ne demande pas d'un grand plan d'organisation.

## **Les Six (6) Idées Maîtresses de la Règle Stévanniste**

1. La règle Stévanniste guide les gens ordinaires. Elle invite le monde à une vie communautaire.

2. Elle préconise l'hospitalité dans ce monde où même les voisins sont les étrangers.

1

3. Elle préconise l'égalité dans ce monde qui proclame dans les slogans l'égalité de tous, mais qui juge selon les mesures différentes.

4. La Règle Stéveniste offre la substance et la croissance spirituelles à ceux qui ont la volonté de mener une vie de partage et d'amour.

5. Elle est un précieux cadeau pour ceux qui sont sensible à la spiritualité et qui ont des sérieuses préoccupations. Pour les gens qui ne cherchent pas à s'évader hors de leur monde car elle apporte la lumière morale et la réalité divine à leur préoccupation.

6. Elle n'est pas un ensemble d'exercices spirituels, d'interdictions, de dévotions, de discipline. Mais elle prend simplement la poussière, l'argile tous les jours et les transforme en beauté.

### **Les Six (6) Valeurs de la Règle Stéveniste**

1. Vivre sérieusement dans un monde de chaos avec un esprit productif.

2. Manifester l'amour dans un tourbillon d'individualisme.

3. Incarner la douceur dans un monde plein de violence.

4. La spiritualité Stéveniste cherche à remplir le vide; à guérir la cassure que marque la plupart de nos vies.

5. Offre la compréhension et la sagesse là où les pratiques pieuses ont perdu la signification.

6. Apprendre aux gens à considérer le monde comme bon, leur besoins légitimes et soutien humain comme nécessaire.

### **Les Idées Générales de la Prière Stéveniste**

1. La prière Stéveniste n'est pas une interruption de notre vie, ni une action supérieure. Ce n'est pas un exercice de réactions, c'est un filtre à travers lequel nous regardons le monde. La prière Stéveniste doit nous pousser à changer, à renouveler notre façon de voir la vie autour de nous; elle n'a pas pour but d'arracher les hommes au monde pour trouver Dieu. Elle est destinée à rendre les hommes de comprendre que Dieu est dans le monde qui les entoure. Que Dieu est ici et maintenant (hic et nunc) et non faire de Dieu une sorte de moyen personnel de fuir la vie.



1

2. La prière Stévennistes est aussi un acte missionnaire et communautaire, un acte de conscience communautaire enraciné dans les psaumes et textes de l'écriture; elle nous arrache à nous même pour former en nous une vision de la plus large que nous ne pourrions jamais tirer de nos seules vies. Elle nous met en contact à la fois avec le passé et le futur de sorte que le présent devient plus clair et le futur plus possible.

### **Qu'est ce que prier dans la Spiritualité Stévennistes?**

1. Prier est un acte d'immersion dans Dieu qui est disposé à attendre que nous soyons conscients que nous sommes prêts et disposés au renouveau de notre vie.

2. Prier c'est penser à Dieu en l'aimant » nous dit Charles de Foucauld.

3. Prier, c'est rencontrer Dieu. Si nous ne voulons pas rester dans le vague, quand nous commençons à prier, mettons nous aussitôt en PRESENCE DE DIEU par un « *vigoureux acte de foi* » (Ste Thérèse E.J) : « Seigneur, Tu es là ».

4. Prier, c'est parler à Dieu et l'écouter. Nous parlons à Dieu de ce qui nous intéresse. Pour cela, nous nous aidons

d'un texte d'Évangile. Dieu nous parle aussi. Nous l'Écoutons, nous sommes attentifs. D'où l'importance de faire Silence en nous. Cependant même en silence, nous sommes actifs. Prier ce n'est pas rêver.

5. Prier, c'est rejoindre l'Esprit-Saint qui prie en nous. « L'Esprit vient au secours de notre faiblesse, car nous ne savons pas prier » (Rm 8/26). Au début de toute prière demandons à l'Esprit de nous aider à prier.

6. Prier c'est vouloir ce que Dieu veut. Être totalement disponible : Seigneur , fais de moi ce que Tu veux.

### **Comment faire une Prière dans l'esprit Stévennistes**

1. Je me mets en Présence de Dieu: « Tu es en moi et je suis en Toi ». Dieu, ce sont les trois Personnes, le Père, le Fils et le Saint Esprit. Je suis heureux de leur parler. Je prends le temps.

2. Je demande au Saint-Esprit de m'éclairer.

3. Je lis lentement un passage d'Évangile, celui du missel quotidien ou un autre...

4. Je reprends un mot, une ligne qui me plaît .Je m'adresse à Dieu directement en Lui disant Tu ou Vous. Je Lui

Parle de ce qui fait ma vie ou d'un événement. Je lui parle de Jésus. Je Le loue, je le remercie, je Lui demande ses grâces.

1 5. J'Ecoute ce que me dit le Seigneur j'essaie de rester en silence sous son regard. Quand ce passage ne me dit plus rien, je continue à lire une autre ligne de l'Évangile.

6. Si je suis distrait, Ce n'est pas grave. Dès que je m'en aperçois je Reviens à Dieu autant de fois que c'est nécessaire.

7. Je Prie pour les intentions qui me tiennent à cœur, pour l'Église et tout spécialement pour mes frères en détresse

8. Je cherche comment je vais faire aujourd'hui la Volonté de Dieu.

9. Je Remercie le Seigneur de tout ce qu'IL m'a donné pendant ces temps de prière, même si je n'ai rien senti. Je Lui offre cette Oraison, sans la juger.

### **L'Esprit Stévanniste.**

Esprit du Fondateur : « Il n'y pas de trésor plus grand dans l'Église de Dieu qu'un Saint Prêtre » disait Monseigneur Marcel LEFEBVRE, fondateur de la Fraternité Pie X. Le Vœu du Père Fondateur des l'Ordre Stévanniste est de rassembler

une société d'éthique de religieux zélés et dévoués au service de Dieu et de l'homme c'est ce qui a fait naitre la devise « *Une pauvreté pour Dieu dans le Travail et la Prière* »

Notre Congrégation doit présenter à la société un visage nouveau du christianisme dans une Église de différence. Notre objectif principal étant la Gloire de Jésus Christ dans l'authenticité évangélique. Dans ce sens, nous voulons être vrai et nos propre prométhéens.

**1. Vrai :** Cela signifie reconnaître nos lacunes, se regarder et se corriger. La vocation du prêtre, du religieux ou /et du baptisé étant sainte. Car « si tout est permis, tout ne nous convient pas »

**2. Nos propres prométhéens :** Signifie faire sonner le glas du christianisme fétiche et du mercenariat clérical. Nous voulons dire en fait qu'il est possible de mettre fin à une évangélisation politique, à un catholicisme géographique, historique et triomphaliste. Comme prêtres et religieux de Tradition Vieille Catholique, il faut un retour à l'Évangélisation des apôtres, au chapelet, à notre bréviaire et l'application à l'Eucharistie et à la discipline religieuse.

## Qu'est-ce que l'Esprit Stéveniste ?

1 L'Esprit Stéveniste est un ciment de compréhension mutuelle, un mode de vie et une discipline propre aux clercs et fidèles Stévenistes. Cet esprit a pour but la Restauration de l'Eglise Il S'agit en effet de transmettre avec fidélité la parole immuable de Dieu afin qu'elle opère une transformation là où la société et l'état ont déformé.

Cette transformation hardie sera sur le plan moral, pastoral et dans une autre mesure disciplinaire et dogmatique.

Il est évident que c'est dans une macro société, dans un « sitz in leben » comme disent les allemands que nous devons conditionner notre milieu clérical appelé à opérer cette restauration. En effet la société actuelle dans laquelle nous vivons secrète des usages (homosexualité, pédophilie, égoïsme, Corruption, individualisme ...) et des théories naïves (démocratie, capitalisme, réincarnation, karma...) d'explication du monde non conforme à la révélation. Pour corriger une telle société, il faut réarmer la morale et les valeurs humaines. C'est donc dans le respect de l'ordre des

valeurs que notre action pourra véhiculer les données progressistes de restauration liées à notre vocation.

### Valeurs Stévenistes de la Restauration de l'Eglise.

Une Congrégation religieuse est une agrégation d'intelligence dirigée par leur Supérieur vers un but unique et précis : la gloire de Dieu et le salut des Âmes. Dans notre contexte il faut réaliser le but de notre devise à savoir : « Une pauvreté pour Dieu dans le travail et la prière. »

C'est l'Esprit Stéveniste qui dynamise et catalyse la Congrégation. Cet esprit (mentalité) des membres est un ensemble des principes directeurs. Ceux-ci déroulent de l'Evangile qui oriente son style propre. Il existe aussi des valeurs traditionnelles qui constituent une véritable école spirituelle. Le milieu de vie est aussi important pour leur éclosion. A cet effet, la Prière, l'Etude et le Travail manuel sont des Valeurs Traditionnelles. Elles s'exercent dans la cellule familiale, paroissiale ou communautaire notre régime étant semi-monastique.

En pratique, L'Évangile, la Prière, l'Étude, le Travail Manuel restent les valeurs par lesquelles on reconnaîtra le cleric Stévennistes.

1

C'est par la dévotion intense envers la personne du Christ que ses valeurs se donnent. Or chacun doit donner quelque chose au Christ qui nous a appris à offrir (Phil 2/8) « *nemo dat quod non habet* » personne ne donne ce qu'elle n'a pas.

**Comment Vivre l'Esprit Stévenniste ?** Une communauté ne peut fonctionner sans loi, sans règle sans garde fou donc la vie religieuse s'apprend ; elle est une vocation divine.

Dans le cadre qui nous concerne, il faut d'abord une culture catholique. Ensuite respecter la Règle de la Congrégation : « *Regula Steveniorum* » Ne pas la respecter est une manière de nier la Congrégation. Cette Règle est un « *vade mecum* » nous servant de moule. On ne doit pas vivre « *ad libitum* » En fin vivre notre mentalité avec ses exigences spirituelles propres. Il s'agit de circonscrire, de cerner tout ce qui permet d'attirer la crédibilité, de susciter la sainteté et d'être le sel de la société et sa lumière.

## Exigences Spirituelles

**Les Obstacles :** A ces débuts jusqu'à ce jour, la Congrégation des Pères Stévennistes a toujours connu des obstacles et elle en connaîtra toujours. Les Obstacles, ils sont comme une forêt épaisse qui de loin semble impénétrable mais qui de près a un accès facile. Le cardinal Newman disait : « Ceux qui visent toujours n'atteignent jamais la cible ; qui ne risquent rien n'ont rien : à toujours se tenir en garde, on devient pusillanime : On ne fait rien de vraiment bon sans s'exposer au début à commettre des imperfections »

L'Œuvre Stévenniste est Surnaturelle raison pour laquelle il ne faut pas pousser la peur humaine à ignorer l'existence de la grâce. S'appuyer sur les difficultés, les obstacles, les objections de tout genre au lieu d'envisager le courage, la grâce, le secours d'en haut serait une ignorance de la spiritualité. Plus de peur, place à la sagesse divine, à l'impulsion du Saint- Esprit et à l'appui de la grâce pour faire valoir la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Si les grandes forces spirituelles que le Créateur a mises en mouvement pour nous ne sont pas captées, elles se



dépensent en pure perte et elles ne produisent aucun résultat. Ainsi une grâce, une vertu, ou un don qui n'est pas utilisé est une perte. Dans une Organisation comme celle des Stévennistes, chaque membre de droit doit produire mais dans une soumission à une discipline rigoureuse.

## Symboles

### 1. L'Acies Stévenniste.

L'Acies est le grand rassemblement annuel de tous les Stévennistes. L'union et la dépendance spirituelle. C'est le moment de renouvellement individuel et collectif de sa promesse de fidélité et pour les nouveaux membres de faire promesse solennelle.

**2. Le Vexillum Stévenniste** (l'emblème ou étendard Stévenniste).

Il est figuré par deux chérubins tenant un blason portant une Croix qui barre ou ouvre l'entrée du Paradis. L'un des Chérubins est armé d'une lance. Ici toute l'histoire de l'humanité est rappelée : De la désobéissance d'Adam (Gen 3/24) en passant par la

bienveillance de Dieu (Is 59/20) jusqu'à l'avènement de Jésus, le Messie (Eph 2/4-18).

Le Vexillum Stévenniste veut dire que nous devons nous munir de la Croix du Seigneur (Mc 8/34) comme clé pour entrer dans le Royaume de Dieu.

### 3. Tessera Stévenniste.

On appelle Tessera la Feuille qui contient les maîtres mots spirituels propres à une organisation spirituelle. C'est un gage qui permet à tous les Stévennistes de toujours se reconnaître entre eux. Son rôle est l'Unité de l'Ordre. Tolérance - Liberté - **Fidélité** : (*tolerantia - libertas - fidelitas*) Voilà les maîtres mots spirituels qui caractérisent les Stévennistes dans leur Tessera

**Tolérance** : C'est la position de voir en chaque être une étincelle divine et donc un frère ou une sœur.

**Liberté** : l'homme libre respecte la liberté d'autrui et il se donne une règle de vie. C'est la liberté intellectuelle reconnue à chaque enfant de Dieu. Elle consiste à respecter les déductions et raisonnements des autres et elle respecte les canons, constitutions et l'autorité de notre ordre religieux.

**Fidélité** : C'est la fidélité à l'esprit de l'Évangile qui témoigne de l'apostolicité de l'Église du Christ.

1 En effet, sur cette terre misérable, nous sommes tous voyageurs faibles. Nous avons donc besoin de nous appuyer mutuellement pour ne pas succomber dans la route de notre voyage. Bien sûr dans l'ordre de la grâce et du salut que Dieu a voulu que nous fussions unis. La Tessera Stévanniste est ce lien qui de tous les cœurs ne fait qu'un cœur, de toutes les voix ne fait qu'une voix. C'est la Prière commune (*Catena*) qui nous rendra invincible.

#### 4. La *Catena* Stévanniste.

C'est une courte prière qui lie les Stévannistes. L'obligation est de la réciter tous les jours à (6H00) mais aussi pendant les réunions et chapitres. Voici cette **Catena**

+ Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Amen

**Mon Dieu !** Mon Dieu ! Mon cœur inonde de Joie et mon esprit est rempli de Paix. L'homme n'est rien sans ta présence. Que ta présence se manifeste en nous par les œuvres que Tu opères par les Pères Stévannistes sous l'Opération du Saint Esprit. (1)

**O Verbe** de Dieu bien- aimé, apprenez nous d'être généreux à vous servir comme vous le méritez, à donner sans compter, à combattre sans souci des blessures, à travailler sans chercher le repos, à dépenser sans attendre de récompense sinon celle de savoir que je fais votre sainte volonté. (2)

#### **Au Matin**

Seigneur tu connais mes besoins Je te les offre et moi, Je deviens comme un enfant qui attend tout de son Père. (3)

#### **Les Prière Méditatives**

Quel orgueil me pousse d'être debout Seigneur sans ta permission. De faire un geste, ou de dire un mot sans que tu ne le veuilles. Qu'est qui me pousse souvent Seigneur d'oublier que tout vient de toi ? Éloigne-toi de moi, de cette écharde Seigneur, ma vie n'est rien sans toi. (4)

- 1 Pater Noster /- 1 Ave Maria... (Je vous salue Marie...)

- 1 Viens Esprit-Saint rempli le Cœur de tes Fidèles

R/ Allume en eux le feu de ton Amour

- Cœur sacré de Jésus R/ Ayez pitié de nous (3fois)

- 1 Gloria Patri ... (Gloire au Père ...)

---

Note : (1) (Prière révélée au Supérieur, Mgr Jean Ndjewel)

(2) (Saint Ignace)

(3) (Prière révélée au Supérieur, Mgr Jean Ndjewel).

(4) 4°) idem



## Comment devenir Stévenniste

La Congrégation des Pères Stévennistes est un Ordre Religieux de piété crée pour tous les hommes et toutes les femmes désireux de servir Dieu et l'humanité dans la prière et dans la charité. Elle est pour les hommes Congrégation est placée sous la protection de Saint Vincent de Paul. Ses membres portent le nom de :

« Stévennistes » (c+ps)

Pour les femmes, la Congrégation est placée sous la protection de Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus. Ses membres portent le nom de « Moniales Stévennistes (m+s).

Les membres de la tierce Congrégation portent le nom de « Oblats Stévennistes » (o+s)

Ceux qui optent pour la vie conventuelle en communauté s'appellent « Oblats conventuels Stévennistes »

(o+cs) pour les hommes et « moniales conventuelles Stévennistes » (m+cs) pour les femmes.

Pour être membre de la Congrégation, on peut selon le cas passer par l'une des cinq (5) structures :

- Les religieuses moniales (m+s) ou les Conventuelles Moniales (m+cs) vivent en communauté. Conditions : Etre célibataire. il en est de même chez es hommes des oblats conventuels (o+cs)

- Religieux Stévennistes(c+ps) : ils vivent dans leur maison Générale ou à défaut dans le monde. Ils font partie de toutes les couches de la société. Ils peuvent se marier ou peuvent rester célibataires. Devenus veufs, veuves et divorcés on ne se remarie plus.

- Les oblats Stévennistes de la Tierce Congrégation (o+s): Ceux qui vivent dans le monde vivant selon l'esprit de la Congrégation, mais toutefois sans porter l'habit. Ils aident dans leurs taches et leurs œuvres, les religieux et religieuses. En retour, ils bénéficient de tous les avantages spirituels de la congrégation.

### **Admissio (admission)**

1- a) Peuvent faire partie de la Congrégation des pères

1 Stévennistes tout homme ou femme animé par la Foi en Dieu, Aimant pratiquer la charité et acceptant la vie en communauté qui n'est pas obligatoirement vivre dans la même maison.

1-b) La Congrégation ne reçoit que des personnes ayant atteints l'âge de 17 ans.

1-c) La Congrégation, n'accepte en son sein que des personnes pratiquant la foi catholique et apostolique ou désirant la pratiquer, ceci dans la totale acceptation de la profession de foi de l'Eglise Une Sainte Catholique et Apostolique et dans la totale obéissance de l'Eglise, à ses Evêques et à ses supérieurs hiérarchiques.

2- Sont acceptés dans la Congrégation, les célibataires, les mariés, les veufs, les veuves et les divorcés. Quand les deux époux entrent dans la Congrégation, ils ne remettent pas de certificat de consentement mutuel, par contre si c'est la femme seule qui demande son entrée, il lui est exigé de fournir un avis écrit et authentifié de son époux. Ce document

peut être exigé à l'homme lorsque devenu profès, il demande à devenir prêtre.

Pour les couples vivant en union libre, ou séparé de corps, les fiancés, les couples ne partageant pas la même religion etc...il peut y avoir une tolérance, les supérieurs qui ont ces pouvoirs pourront sagement trancher.

Les religieux et religieuses qui sont entrées dans la Congrégation peuvent le moment venu se marier. Mais La Congrégation n'est pas un centre de contact ou de préparation des foyers ; néanmoins ; deux membres de sexe opposés peuvent s'y trouver l'un fait pour l'autre et faire un heureux mariage.

Avant et après le mariage, ainsi qu'il est indiqué plus loin on peut quitter ou être renvoyé de la Congrégation ; mais cela ne peut plus se faire après la profession solennelle.

L'entrée dans la Congrégation, n'exige aucun diplôme universitaire ou académique. Il serait bon que les membres puissent comprendre la langue habituellement parlée au sein de la communauté.



## **L'Habileté Religieuse**

Dans la Congrégation, il y a trois sortes d'habits.

\* Habits du monde

\* Habits religieux

\* Habits liturgiques

### **A/ Habits du monde.**

Les habits du monde sont des habits civils dont se vêtent habituellement tous les hommes et les femmes du monde. Les religieux qui n'en sont pas dispensés en feront usage ; toutefois, ils éviteront de s'habiller trop court et trop serré. Ils feront une couture simple et proscrire toute bizarrerie. S'il est de règle dans le monde de mettre des chaussures ferrées, les religieux et religieuses n'en feront pas usage dans les lieux de culte. Les religieuses ne sont obligées au port du foulard ou du voile que dans leurs lieux de culte.

### **B/ Habits religieux.**

Sont appelés généralement habits religieux : Soutanes, Vêtements dits Clergy man, coules avec capuche, avec ou sans scapulaire, robes longues de religieuses, jupes et pagnes, chemisette ou chemisier adoptés par la congrégation, comme

habits religieux. Ils peuvent être mis facultativement en ville ou en maison. Les soutanes seront accompagnées de cordons avec capucin, ou de ceinture en cuir d'une largeur de 4 à 5 centimètres. Pourra y être accroché du côté gauche un rosaire modèle religieux.

Les couleurs de la congrégation sont : Soutanes ; noir, Kaki, blanc, gris cendré. La soutane sera accompagnée d'un scapulaire pour les profès.

Les coules seront de couleur marron. Ils auront obligatoirement une capuche et de larges manches.

L'ensemble Clergyman sera le blanc et le gris cendré agrémentés par la cellulose, un col romain ou Saint Sulpice blanc.

Les habits des religieuses sont de longues robes, modèles de religieuses ; elles sont de marron foncé avec col blanc ou rabattu avec pointe arrondies. Les manches seront longues. Ces robes seront accompagnées de scapulaire de couleur gris-clair pour les scolastiques et violet-foncé pour les professes.



1

Les scapulaires sont frappés d'une croix latine rouge pénétrée d'une couronne d'épines du Saint Sauveur de couleur rouge. Les religieuses peuvent aussi porter des pagnes ou des jupes cousus selon modèles recommandés avec six plis ; trois devant et trois derrière. Les chemises ou chemisiers seront de couleur claire unis avec simili scapulaire frappé d'une croix latine comme dit plus haut pour les professes.

Les novices porteront un chemisier bleu et les scolastiques auront un chemisier de couleur violet clair. Les postulants ne portent pas l'habit religieux. Le simili scapulaire du chemisier est mis à partir du Scholasticat. Avec ces tenues, le port du foulard ou voile est obligatoire. Les couleurs des foulards et des voiles sont les suivantes: bleu pour les novices, violet clair pour les scolastiques et crème ou blanc pour les professes.

Une médaille de la Vierge remise le jour de la prise d'habit sera porté par les novices, une croix de bois pour les scolastiques et une croix métallique pour les professes et une croix dorées par les supérieurs(es). Les médailles et croix de

bois sont appendues à une cordelette en cuir ou en rayonne de couleur violette.

### **C/ Habits liturgiques.**

Dans les lieux de culte, lors des messes et des offices des heures obligatoires aux religieux et religieuses, l'habit religieux sera la coule avec capuche et le scapulaire, avec le cordon à capucin. L'aube blanche de forme modèle dominicain avec capuche et cordon à capucin blanc est recommandé tant pour les religieux que pour les religieuses. Les religieuses peuvent aussi porter leur longue robe avec scapulaire comme indiqué plus haut. Le port du foulard ou du voile est obligatoire.

Les religieux et religieuses adoptent le même habit lors des offices et messes de la Congrégation en semaine. Le dimanche en communauté, tous porteront la coule. Les jours de fête, en paroisse, ils porteront l'aube et les éléments y recommandés. Lors des processions, tous enfileront les mains dans les longues manches de leur aube ou de leur coule et laisseront flotter le pluvial. Lors des messes solennelles de Congrégation, les religieux et religieuses porteront en plus de



1

leurs habits liturgiques énoncés plus haut, le pluvial ou la chape qui sera de couleur bleu pour les professes et blanc pour les supérieures. Cette règle est applicable chez les religieux sauf les pères Abbés et supérieurs portent le pluvial peut être blanc ou or avec plusieurs gallons.

### **D/ Port de l'Habit.**

1/. Le port de l'habit religieux est obligatoire à l'intérieur de la communauté et lors des offices de toutes natures. La prise d'habit et la profession Solennelle se feront solennellement.

2/. Toutes les cérémonies de la Congrégation, exemple : Prise d'Habit, Vœux, Profession et Ordinations de toutes les catégories seront consignées dans le registre de la communauté.

3/. Toutes les collations et autres cérémonies seront consignées avec les Noms, Prénoms, Nom de Religion, Date et lieu de naissance, Noms du père et de la mère et ethnies dans le registre. La collation sera approuvée par le Père président la cérémonie, par l'apposition de ses armes et ses signatures dans le registre de la communauté.

4/. Il sera délivré aux scholastiques, des lettres testimoniales et aux profès des deux sexes et aux ordonnés, des certificats de Profession ou d'ordination oblitérés par les armes et signatures des supérieurs ou évêques ayant reçu les Professions ou conférés les dites ordinations.

5/. L'habit sera du modèle bénédictin ou dominicain selon la forme requise par la congrégation.

6/. Une retraite de 7 ou de 9 jours sera imposée aux jeunes afin qu'ils soient bien instruits sur la portée et le sens des vœux qu'ils vont prononcer.

7/. Les postulants et novices seront bien instruits sur la Sainte Règle et la constitution durant leur période de Probation.

### **Progression dans la Congrégation**

Ceux qui entrent dans la congrégation sont soumis au cheminement suivant :

- Postulat.
- Noviciat
- Scholasticat
- Profession.

### **A/ Le Postulat.**

1

Le postulat ou pré noviciat est la porte d'entrée dans la congrégation ; C'est la classe des plus jeunes, non en âge, mais en temps mis en communauté. C'est aussi l'étape de ceux qui aspirent à la vie religieuse et qui dans l'avenir, passeront au noviciat. Ceux qui y sont portent le nom de : **POSTULANT ou PRE NOVICE.**

Le pré novice est accepté au postulat à partir de l'âge de 17 ans. Une dérogation particulière est accordée à l'issue d'une demande expresse et un entretien avec les parents du jeune homme ou de la jeune fille. Le jeune ainsi accepté, passera 6(six) mois de préparation et 3 (trois) mois d'observation. A la fin de cette période, le supérieur convoquera un chapitre qui décidera de son passage au noviciat.

### **B/ Le Noviciat.**

A l'issue d'une cérémonie organisée, le postulant qui a brillamment passé sa période de préparation et d'observation entrera au noviciat par la prise de la médaille. Le jeune novice doit affronter une année de probation ; c'est

une année très délicate pour tout jeune religieux ; car étant en confiance, il relèvera de plus en plus ses faiblesses.

Le novice entame la deuxième probation du Noviciat. Six mois après, le Novice, au cours d'une cérémonie fort émouvante appelée **ADMISSIO ou ADMISSION**, recevra sa croix.

Le Novice passe six mois après l'Admissio ; puis au cours du chapitre, la maison décidera de sa prise d'habit, à l'issue de laquelle le Novice fera ses premiers vœux temporaires d'obéissance, pauvreté et de fidélité, pour une période de 12 mois. Il lui sera bien enseigné pendant ces deux années les 3 vœux qu'il a faits.

### **C/ Le Scholasticat.**

Le Scholasticat est l'étape charnière et la plus difficile du religieux qui aspire à profession.

Douze mois passés au noviciat permettront au scholastique de se réaliser dans son nouveau monde. Il rentre dans la vraie école de la vie ; c'est aussi à cette période que seront acceptés aux grandes études, ceux qui sollicitent une préparation aux ordres sacrés ; du Portiorat au Presbytérat, en passant par le

Lectorat, l'Exorcisât, l'Acolytat, le Sous-diaconat et le Diaconat. Au passage du Novice au Scholasticat, le jeune

1

renouvelle ses vœux pour 18 mois. Dans le Scholasticat, le religieux vivra pleinement sa vie religieuse. Il pourra assister au chapitre et pourra avoir un pouvoir électif sur les passages des postulants au noviciat et des novices au Scholasticat.

### **D/ La Profession.**

Le religieux qui a passé 18 mois dans le Scholasticat est assez mur pour pouvoir accepter ou non la Profession Solennelle qui fera de lui un religieux confirmé. Il se décide à rester fidèle et tous les jours de sa vie à règle de la congrégation et à celle de l'Église.

C'est au cours de cette cérémonie très riche que le scholastique va faire ses quatre vœux dits Perpétuels. Devant Dieu et l'Assemblée promettra à la Congrégation, obéissance, pauvreté, fidélité et charité, dans l'ordre. Il peut alors assister à tous les chapitres, participer à toutes les décisions, assumer une responsabilité dans la maison, la communauté, la congrégation.

**Vœux Stévannistes :** Obéissance – pauvreté – fidélité – charité.

### **1. L'obéissance.**

Si devenir Stévanniste ne relève d'aucune contrainte, il est important de comprendre qu'une société ne peut exister sans règles ni sans gouvernement. Ceci étant connu, se laisser guider par la règle Stévanniste et se gouverner par ces supérieurs est une nécessité absolue. Obéir consiste à: céder, se conformer, écouter, s'incliner, observer, obtempérer, se soumettre à Tout ce qui est prescrit dans la Regula, les canons, les Statuts et Constitutions en usage dans l'ordre Stévanniste et dans les actes légaux de ses Supérieurs.

### **2. Pauvreté.** (Une pauvreté pour Dieu dans le travail et la prière)

La pauvreté n'est pas un vice. Celle qu'embrasse les membres de la Congrégation est une oblation, une offrande au Seigneur. Il est question d'une « pauvreté confortable » *« Primus vivere »* disent les latinistes : Vivre dans le manque comme si on en avait. Vivre dans l'abondance comme si on n'en avait rien. Donner pour en attendre recevoir selon la prière :

« **Seigneur tu connais mes besoins, je te les offre et moi je deviens comme un enfant qui attend tout de son Père** » (prière révélée en songe à Mgr Jean Ndjewel).

1

Rien ne nous rend heureux qu'une bonne Conscience bien plus, s'attacher au Transitoire c'est se détacher du Permanent. Ainsi, les biens temporels c'est pour en user et non pour en jouir. Les Stévennistes pensent qu'il est mieux de choisir Un seul Bonheur qui les attend au ciel au lieu de choisir Mille liens qui les attachent sur la terre. Il n' pas de calcul quand on suit le Christ. Toutefois, le pauvre comme le riche sont les instruments de Dieu pour ses plus grands desseins.

### 3. Fidélité.

C'est l'exactitude à remplir un engagement, à tenir ses propres promesses. La fidélité est surtout l'attachement constant car il est à noter que la liberté n'est pas seulement un droit mais un devoir.

### 4. Charité

« Si tu a la charité, tu possèdes Dieu et si tu possèdes Dieu, tu ne manques rien » Que possède le riche s'il n'a pas de

Charité ? Que manque le Pauvre s'il a la Charité ? La charité est l'Amour de Dieu et du prochain. En effet l'amour crucifie nos rêves totalitarismes. Le Steveniste est celui qui a choisi les béatitudes(le bonheur). L'amour est donc pour lui une bienheureuse peine. Par ailleurs la charité est une des trois vertus théologiques et surtout celle qui demeure. Avec la Charité la mission que nous confie Jésus n'est plus affaire individuelle mais une aventure de frères, une aventure ecclésiale.

### Observances

(Vous êtes le sel de la terre ! mais si le sel s'affadit à quoi bon servira t-il ? il n'est plus bon qu'à être jeté dehors et piétiné par les hommes Math. 5,13)

1. Les religieux et les religieuses garderont dans leur vie l'esprit de simplicité. Ils resteront modestes dans chacun de leur acte et montreront par leur tolérance et leur bonté et leur amour du peuple ce que Dieu attend de ses enfants.

2. Pour cela, non par hypocrisie, ils éviteront de porter l'œil du côté sombre de leur entourage et au lieu de juger, ils prieront pour les hommes. Ils ne fréquenteront pas les

endroits susceptibles de causer pour eux-mêmes ou pour les autres un scandale moral ou physique

1

3. Dans leur repas, ils seront sobres et ne feront aucun abus de la boisson quelles qu'elles soient. Ils commenceront leur repas avec le *Benedicte* et les termineront par un *Agimus Tibi Gratias*.

4. Le jeûne sera prescrit et observé aux vigiles des fêtes importantes de la Congrégation ; l'abstinence peut être demandée aux Religieux et Religieuses de la Congrégation par les Supérieurs.

5. Au moins une fois par mois, tout religieux doit faire sa confession-Entretien avec son confesseur qu'il choisira librement.

6. Chez eux, les Religieux et Religieuses feront leurs prières quotidiennes et les religieux-prêtres feront selon le temps de l'année et chaque jour leur bréviaire en récitant au moins les Primes (6h00) les Sextes (12h00) les Vêpres (18h00) ou les Complies (21h00).

7. Cherchant toujours à rester le meilleur modèle auprès de ceux qui les entourent, les Religieux et Religieuses

éviteront non par fourberie toutes les distractions et pour leur culture ils ne liront que des ouvrages ne présentant aucun danger moral, physique ou intellectuelle, ni pour eux, ceux dont ils ont la charge, ni pour ceux qui les fréquentent. Ils ne garderont chez eux aucun livre dangereux.

8. Ils observeront une grande charité fraternelle envers ceux dont ils auront la charge. Partout où ils passeront, ils s'efforceront d'apaiser les discordes et d'éteindre les haines. Dans les conflits entre personnes, ils trancheront avec impartialité, même si une des personnes était leur amie. Ils seront patients quand bien même le conflit devenait plus long sans que leur intervention ait portée des fruits. Leur avis devait susciter que paix et harmonie.

9. Les Religieux et les Religieuses feront tous pour répondre par un OUI ou NON à toutes les questions qui leur seront posées. Lorsqu'ils seront cités témoins pour quelque litige, ils rejeteront de leur comportement tout esprit de poltron et ne diront que la vérité Pour prêter serment, ils pourront dire « Face à ma Conscience, je le jure ».

1

10. Les histoires peu recommandées, les langages impurs et toutes sortes d'obscénités seront proscrits de leur existence et exclu de leur milieu. Tous les soirs avant le coucher, ils feront un examen de conscience et s'ils découvrent leur faute, ils en feront réparation tout en s'efforçant de ne plus recommencer.

11. Les Religieux et Religieuses assisteront autant que possible et tous les jours à la Sainte Messe et ils communieront.

12. Toutes lectures malsaines et paroles obscènes seront non seulement écartées des communautés, mais sont interdites aux religieux.

13. Seules personnes ayant la ferme résolution d'observer la Sainte Règle seront admises dans la Congrégation. A ce titre, les postulants seront bien instruits de but de la congrégation et des obligations qu'elle impose.

14. Ceux qui ne répondent pas après les instructions aux obligations qu'impose la Sainte Règle ne seront admis dans la congrégation ; pour cela ne peuvent être admis dans la Congrégation, ceux qui mènent

une vie légère. Les hypocrites, les douteurs, les incrédules, les calomniateurs, les niais et tous ceux qui aux yeux de tous mènent une vie peu exemplaire et sujets de critiques.

15. La congrégation accepte toutes les personnes et de toutes les catégories pouvant subvenir à leurs besoins ; mais prudence doit être observée par toutes les personnes étrangères cachant les crocs de loups derrière un manteau d'agneau.

16. Ne peut être accepté dans la Congrégation les assoiffés de responsables et tous ceux qui souhaiteraient d'une manière ou d'une autre y trouver leur richesse financière ou matérielle.

17. En dehors des cotisations exigées à chaque membre pour leur entretien et l'administration de la Congrégation, aucune autre somme ne peut être demandée aux frères et aux sœurs que sur chapitre Magistral.

18. Aucune demande personnelle d'un Religieux en grade supérieur ne pourra aboutir ; tous les avancements seront discutés et décidés en chapitre.



19. En cas d'indécision dans les votes, le Père Supérieur, ou son Délégué présidant les élections pourront trancher.

1

20. Tout religieux ou religieuse voulant expressément changer de Communauté en vertu de climat insupportable ou toute autre raison en dehors d'une santé menacée, le demandera au chapitre qui procédera à un vote.

21. Les Religieux qui ne doivent pas craindre la mort et qui ne doivent pas trouver en elle la fin de la vie ; ils en prendront cependant conscience, pour cette raison, ils signeront leur testament avant la profession solennelle.

22. A la mort d'un frère ou d'une sœur, le corps sera exposé à la chapelle et tous les Religieux réciteront les prières des morts et assisteront ainsi aux offices des défunts.

23. Si la Congrégation pourra enterrer ses membres dans un cimetière ou caveau préparé spécialement pour la Congrégation.

24. Le Supérieur Général sera enterré dans la chapelle ou oratoire de la maison.

25. Les Religieux et Religieuses morts seront enterrés avec leurs habits reçus au dernier grade.

26. Les Prêtres-Religieux seront enterrés avec une étole violette ou noire.

## Dispositions Particulières

1. Dispense à la Sainte Règle. Si quelqu'un pour une raison d'inconscience ou bien fondée ne sait observée les prescriptions de la Sainte Règle, le Supérieur Général ou les Auxiliaires qui en ont le pouvoir sont autorisés à lui imposer autre chose à la place.

2. Charité. Tous les Pères, frères et sœurs pratiqueront sans réserve la CHARITÉ. Pour cela, ils donneront le meilleur d'eux-mêmes et de leur temps à visiter les prisonniers, à aider au recasement des sortants de prison et des inadaptés sociaux. En visitant les malades à domicile et dans toutes les institutions de santé. En portant des soins particuliers pour les pauvres, les déshérités et Personnes âgées, voyant à travers eux le Christ lui-même. Les Religieux et Religieuses mettront en pratique la vie chrétienne par les Dévotions et Observations religieuses.

1

3. L'Aide aux malades de la Communauté. Les frères et sœurs seront aidés par la communauté et seront traités avec une plus grande tendresse. En clinique, à l'hôpital ou à domicile, ils seront visités régulièrement par les confrères et les consœurs. Tous les jours chez eux, une heure bien fixée (ex : 22 H<sup>00</sup>) tous les religieux et religieuses prieront pour les frères et sœurs malades tant internes qu'externes.

4. Du décès d'un frère. A la mort d'un frère ou d'une sœur ; si les conditions le permettent, le corps sera exposé à la chapelle jusqu'au jour des funérailles. Selon une ancienne coutume, les religieux seront enterrés en habits de la congrégation et les prêtres avec une étole violette ou noire. Au mois de novembre de chaque année, en dehors de la fête des morts, une messe des défunts sera célébrée pour tous les Religieux et Religieuses membres de la Congrégation trépassés, à laquelle on aura besoin d'inviter les familles des Frères et Sœurs défunts et vivants, les parents, amis, les relations et bienfaiteurs.

### **Fautes et Pénitence.**

a. Les Religieux et les Religieuses sont des humains et vivent parmi les hommes. Naturellement ils peuvent commettre ou constater une faute. Est considéré comme une faute tout acte posé par un frère ou une sœur au mépris de la Sainte Règle.

b. Lorsqu'une faute sera constatée en communauté, le Supérieur reprendra le Frère ou la Sœur en tort et l'aidera à se relever. Si la faute devient persistante, jusqu'à 3 reprises, les responsables de ladite communauté décideront de la pénitence à donner au Frère ou à la sœur fautive. Et quand réellement la faute est persistante, un rapport avec consigne sera fait à « l'Instance Supérieure Immédiate »(ISI) qui, ayant autorité peut décider, tout en référant au Supérieur Général.

c. Aucune sanction ou pénitence ayant trait au renvoi de la Congrégation ne peut être exécutée sans en être référée au Supérieur Général ou à son délégué qui en autorisera le relèvement des Vœux s'ils ont été prononcés.

d. Lorsque décision a été prise pour une faute commise, une pénitence sera imposée au religieux ou à la religieuse qui

aura reçu un avertissement écrit de son supérieur stipulant clairement la faute commise.

1 e. Le frère ou la sœur fautive acceptera en toute humilité quelle que soit la lourdeur, ladite pénitence et la fera sans retard.

f. Dans une maison ou dans une communauté, en dehors des visiteurs hiérarchiques ou mandatés par le Supérieur Général, le Prieur ou la Mère donneront pénitence à tous ceux ou celles qui seront écartés de la Sainte Règle et qui n'auront pas demandé réconciliation au Prieur.

g. Dans les Communautés Paroissiales, le renvoi d'un frère ou d'une sœur peut être décidé par le Prieur et après trois consultations des membres de la Communauté, quand le frère ou la sœur est au postulant et du novice probant à la fin des premiers Vœux, avant l'entrée des scholastiques.

h. A partir du Scholasticat, la pénitence peut être imposé au frère ou à la sœur pour une faute commise ; mais les décisions de renvoi de la congrégation, bien qu'étant proposés par le Prieur ne sont entérinées par les Supérieurs à partir du Coordinateur National.

i. Aucune frère ou sœur ne peut partir de son propre chef ou renvoyé de la congrégation gardant ses vœux ; le relèvement des vœux est autorisé par le Supérieur Général.

j. Si la conduite d'un frère ou d'une sœur est mauvaise dans une communauté, et si elle reste inchangée après trois reprises suivant la tolérance habituelle des Supérieurs, il reviendra au Supérieur Général de lui changer de communauté. Après cette démarche, on peut demander la sortie de la congrégation si ses fautes se multiplient. Mais la gravité d'une faute peut primer sur cette démarche.

### **Fêtes de la Congrégation.**

Les fêtes de la confrérie seront imprimées dans un document spécial et distribué à tous les religieux et religieuses qui les afficheront dans leurs chambres. L'approche de chaque fête, tous les frères et sœurs seront informés et la congrégation honorera plusieurs fêtes ; exemple : Fêtes de Saint Vincent de Paul pour les Religieux, et Fête de Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus pour les Religieuses. Mais aussi Saint Antoine, Saint Michel, et tous les Saints Patrons des Communautés. Août est

le Mois Stévanniste. L'anniversaire Stévanniste (l'Acies) est fêté Solennellement au dernier Dimanche du mois d'Août.



## **Retraites et Recollections.**

Il y aura des journées de recollection dont les dates fixées devront permettre à tous les religieux d'y assister. La recollection qui est un carrefour de la réflexion pour un groupe d'hommes ou de femmes, d'un mouvement autour d'un thème précis, sera favorable à la réunion d'un chapitre de la maison ou de la communauté. Elle commence par la Sainte messe au cours de laquelle tous doivent communier ; ensuite par l'adoration du très saint sacrement et on terminera la journée par le salut. Ceux qui pour des raisons bien fondées ne peuvent pas assister à la Recollection en aviseront le Père Supérieur. Les retraites seront des moments du réarmement spirituel.

### **Charges**

Dans chaque communauté paroissiale, il y aura :

**Un prieur ou supérieur de communauté.** C'est un prêtre au rang de curé appelé prieur. Dans certaines

circonstances, il pourra être assisté des vicaires et des religieux et religieuses affectés pour le développement de la communauté.

**Prieur ou supérieur de la communauté.** Les Religieux et Religieuses d'une maison ou d'une communauté seront sous la responsabilité d'un Supérieur autrement appelé Prieur et dont ils ou elles feront leur Père. Ils se feront le devoir de lui obéir et de lui faire confiance sans réserve en tout temps et en tout lieu. Le Supérieur est élu au chapitre pour un mandat de 2 ans. Il est rééligible. Le Supérieur, est appelé Révérende Père Prieur.

**Les Coordinateur National.** Sont appelés Coordinateurs Nationaux, les Prêtres Religieux élus au chapitre ou nommé par le Supérieur Général pour coordonner les activités de la Congrégation dans le cadre d'un état. Ils se nomment aussi **Supérieur du District**. Ils ont rang de Vicaire Episcopal ou du Vicaire Général. Les Religieux l'appellent : Très Révérend Père s'il est évêque, Père Evêque.

**Le Supérieur Régional.** Une juridiction a à la tête un Supérieur Régional. Il reçoit délégation du Père Supérieur

1

Général pour coordonner les activités de la Congrégation dans sa Région. Cette fonction ne peut être assumée que par un Evêque, un Vicaire Apostolique ou un Vicaire Général.

**Le Provincial.** Une étendue de plusieurs juridictions constitue une Province à la tête de laquelle se trouve placé un responsable appelé Provincial Il rend visite annuellement aux régions. Ne peut inverser cette fonction qu'un Evêque,

**Le Révérendissime Père Général.** Toute la congrégation dans le cadre universel se trouve sous la direction administrative, morale et spirituelle d'un plus haut responsable appelé Révérendissime Père Général. Sa Fonction est beaucoup plus Honorifique Il est élu à vie. Quand il ne peut se déplacer il se fait représenter par le Supérieur Général. Il est le Primat de la Sainte Petite Eglise Apostolique Vieille Catholique.

**La Mère Générale.** Les communautés de religieuses sont supervisées par une Mère Générale. Elle assure la direction administrative matérielle de la Congrégation dans le cadre féminin. Elle donne l'avis sur la marche de la Congrégation au niveau des Religieuses.

La Mère Générale est élue pour un mandat de 7 ans. Pour assumer cette charge, les candidates qui déjà suivent les cours de formation pastorale et théologique doivent avoir atteint et reçu le Diaconat. Elle est appelée **Révérènde Mère Générale ou Mère Abbèsse Générale.**

Les Religieuses s'appellent entre elles « Ma sœur » de même que les Religieux de sexe masculin s'appellent entre-deux « Mon frère » ou cher frère

### **Des Elections.**

a/. Le Supérieur Général d'une communauté sera élu pour 7 ans ; il est rééligible. S'il cumule trois mandats, à la fin du troisième mandat, il sera déclaré Supérieur à vie (ad vitam). Il est Evêque ou à défaut il est choisi parmi les prêtres les plus anciens de la Congrégation.

b/. Le Père Archiviste est élu pour un mandat de 5 ans. Il est rééligible sans limite de temps. Les Religieux et Religieuses présenteront obligatoirement leur candidature sur quelque poste que ce soit. Leur candidature ne pourra être considéré comme conspiration et ne devra susciter des intestines au sein de la communauté ou de la maison.



1

c/. L'élu ne peut refuser sa nouvelle charge sans motif sérieux ; il doit s'en acquitter avec tous les soins possibles pour le bien de la communauté, de la Maison ou de la Congrégation.

d/. Les élections se feront au sein de la Congrégation sans campagne ou tapage et l'intronisation de l'élu se fera immédiatement en cours d'un office présidé par le Supérieur Général.

### **Visite Canonique.**

Le Révérendissime Père général, Le Supérieur Général (Provincial), les Révérends Pères Coordinateurs (Supérieurs de District), veilleront à ce que la Sainte Règle soit observée à la lettre dans chaque communauté ou dans chaque maison. Tous les ans, ils visiteront toutes les communautés et toutes les maisons et à chaque fois que nécessité s'impose.

### **Statut du religieux Stévanniste**

"Ad experimentum de notre directoire". Après avoir rappelé que, du fait de l'ordination et de l'incardination, le Supérieur Général a le devoir de veiller à ce que les religieux aient le

moyen d'une vie décente, selon le directoire , il en résulte que :

- 1) Le religieux (se) ayant une profession civile pourvoit à ses besoins et à ceux de sa famille.
  
- 2) Le religieux (se) qui a des ressources professionnelles ne peut rien exiger de la communauté ecclésiale. Le service qu'il assure dans l'Eglise ne lui confère aucun droit à une intervention financière de cette communauté». Il prend donc toutes les dispositions utiles pour se prémunir contre les aléas de l'existence tant pour lui-même que pour les siens. Naturellement, la communauté ecclésiale (évêque, la communauté) ne peut toutefois, en cas de situation involontaire d'indigence, se désintéresser de lui et de sa famille (Cf., par exemple, un chômeur en fin de droits).
  
- 3) L'Eglise doit au religieux (se) qui consacre tout son temps à un service pastoral les moyens d'une vie décente:

Si le service assuré est partiel, le traitement "ne peut avoir pour effet de porter les ressources du religieux (se) au delà de ce que serait sa rémunération s'il travaillait à temps plein dans la communauté.

1

- 4) Des dispositions doivent être prises concernant les frais découlant de la formation des religieux (et de leurs épouses) ainsi que de sa participation aux sessions, congrès et réunions auxquels ils peuvent être expressément délégué.
- 5) Un protocole personnalisé et révisable sera établi au moment de la nomination (mission) pour préciser la question de ses frais inhérents au service de l'Eglise

### Quelques problèmes particuliers

Des questions particulières peuvent survenir à l'occasion d'événements importants dans la vie personnelle, familiale ou professionnelle du religieux. Les conséquences peuvent se faire sentir dans le ministère exercé et conduire l'évêque à intervenir.

**Du veuvage.** Le religieux (se) Stéveniste marié devenu veuf (ve) n'a pas le droit de se remarier sauf. si des raisons prépondérantes de convenance s'imposaient (par ex. l'éducation des enfants), le Supérieur Général par un *motu proprio* examinera l'octroi d'une dispense

**Changement de domicile** (simple déménagement, mutation professionnelle, départ à la retraite).

A l'intérieur du district. La mission confiée devient, au moins partiellement, caduque et le religieux devra réussir une nouvelle insertion locale avant qu'une nouvelle mission puisse être recherchée pour lui en coopération avec sa nouvelle communauté de vie.

Dans un autre district. Un double accord épiscopal s'impose: celui du supérieur du district d'origine pour laisser partir le religieux, et celui du nouveau district pour l'accueillir. Il faut noter que le supérieur du nouveau district peut éventuellement ne pas confier de mission au religieux qui arrive.

Qu'il y ait changement de domicile ou non, se poseront souvent les problèmes de modification de rythme de vie et ceux qui résulteraient de la tentation d'en faire trop pour "valoriser" le temps devenu disponible. Il y aura lieu, généralement, de réviser la lettre de mission. Ceci est aussi valable en matière d'excardination /incardination. des religieux (ses)

### Post Omnia

Une Congrégation est un cadre de sainteté. Les « *virgines sub intruductae* » (les vierges introduites sous un toit) comme saint Joseph et Marie. La qualité du clerc est exigible. Lev.19/2 « soyez saints car moi je suis Saint moi, Yahvé votre Dieu »



Le prêtre ou religieux Stévanniste est chargé d'une mission spéciale raison pour laquelle la théorie naïve qui veut que le prêtre soit homme comme tous les autres hommes est périlleuse. Celui qui embrasse la vie religieuse dans notre Congrégation doit opérer un choix car notre vie doit rayonner : « vous êtes le sel de la terre... » Matt 5/13.

Mes Frères : Seules les valeurs donnent la prééminence à notre action. Engagement personnel, Valeurs spirituelles, morales et intellectuelles pour mettre un marteau aux théories naïves et spéculatives qui ont déformé notre société. C'est une tâche difficile certes mais exaltante car le « joug su Seigneur est doux et son fardeau léger